

PICUM INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Avril – Juin 2014

[FRONTIÈRES](#)

[NATIONS UNIES](#)

[DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE](#)

[DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX](#)

[SOINS DE SANTÉ](#)

[EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES](#)

[FEMMES SANS-PAPIERS](#)

[ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS-PAPIERS](#)

[DÉTENTION ET EXPULSION](#)

[PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS](#)

[ÉVÉNEMENTS](#)

[AUTRES NOUVELLES](#)

FRONTIÈRES

BULGARIE / L'opposition politique demande au Ministre de la Défense de démissionner suite au retard pris dans la construction de la barrière frontalière

L'opposition bulgare 'Les citoyens pour le développement européen de la Bulgarie' (CEDB) a demandé au Ministre de la Défense du pays, Angel Naydenov, de démissionner puisqu'il n'a pas tenu la promesse de terminer les travaux de construction d'une barrière entre la frontière bulgare et turque. La construction du mur à la frontière turco-bulgare avait commencé fin 2013, dans le but de dissuader la migration irrégulière. Les autorités avaient ainsi annoncé que la construction du mur devait être terminée pour le printemps 2014. Les 30 kilomètres de clôture requièrent 600 kilomètres de fil de fer barbelé dont le coût s'élève à presque 5 millions d'euros.

Sources : [Novinite](#), 16 janvier 2014 ; [Focus News Agency](#), 10 juillet 2014

ESPAGNE / Rapport sur la situation des droits de l'homme à la frontière sud de l'Espagne

L'organisation 'Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía' (APDHA, Association pour les Droits de l'Homme d'Andalousie) a publié en avril 2014 son rapport annuel "Derechos Humanos en la Frontera Sur 2014" ("Les Droits de l'Homme à la frontière Sud en 2014"). L'APDHA met notamment l'accent sur les violations des droits fondamentaux à la frontière espagnole lors des passages irréguliers à Ceuta et Melilla. Le rapport conclut qu'il est nécessaire de changer de politique afin de faire face à la réalité des migrations à long terme. L'organisation propose des actions politiques et juridiques telles que fournir plus de voies régulières pour la migration et élargir les critères du regroupement familial. Plus de 500 personnes sont entrées dans les enclaves espagnoles depuis le début de

l'année. Pour visualiser le rapport en entier, veuillez cliquer [ici](#).

Source : [Periodismo Humano](#), 22 avril 2014

ITALIE / Appel à l'UE face au nombre croissant d'arrivées de migrants

Plus de 52 000 migrants sont arrivés en Italie depuis janvier 2014, ce qui fera très probablement dépasser le record du pays de 2011 où les arrivées avaient été de 62 000 sur un an. En préparation de la réunion du Conseil européen des 26 et 27 juin 2014 à Bruxelles, le Premier Ministre italien Matteo Renzi a insisté sur la nécessité d'un soutien renforcé, mais la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, Cecilia Malmström, a affirmé que l'UE n'assumera pas les coûts de l'Italie pour l'opération de recherche et de secours dénommée Mare Nostrum. Alors que l'opération 'Mare Nostrum', mise en place depuis octobre dernier par le gouvernement italien, a secouru et sauvé des milliers de vies, les décès en mer continuent à faire des ravages.

Sources : [The Wall Street Journal](#) 25 juin 2014 ; [The Wall Street Journal](#) 26 juin 2014

NATIONS UNIES

ONU / Journée de Débat général du Comité des Travailleurs Migrants consacrée à l'exploitation et à la protection sur le lieu de travail

Le 7 avril 2014 à Genève, le Comité de l'ONU pour la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille (CMW) a consacré une Journée de Débat général (JDG) sur l'exploitation et la protection des travailleurs migrants sur leur lieu de travail. La JDG a été organisée dans le cadre de la vingtième session du Comité à Genève, du 31 mars au 11 avril 2014. De nombreux intervenants ont souligné la vulnérabilité particulière des travailleurs migrants sans-papiers et le besoin de mettre en œuvre efficacement les droits consacrés dans la Convention de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Pour visualiser les présentations des intervenants et les rapports écrits déposés par les organisations de la société civile, cliquez [ici](#). Pour plus d'informations sur le Comité de l'ONU des Travailleurs Migrants, cliquez [ici](#).

CRC / Entrée en vigueur de la procédure de plainte pour les enfants

Le [Troisième Protocole Facultatif de la Convention relative aux Droits de l'Enfant](#) (OP3) est entré en vigueur le 14 avril 2014, et permet ainsi aux enfants de déposer une plainte auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CRC) pour violation de leurs droits au sein des pays ayant ratifié ce protocole. A l'heure actuelle, ces pays sont : l'Albanie, la Bolivie, le Costa Rica, le Gabon, l'Allemagne, le Monténégro, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne et la Thaïlande. L'OP3 prévoit trois procédures de plainte possibles pour violation des droits des enfants : les plaintes individuelles, les procédures d'enquête (pour des violations graves ou systématiques) et les communications interétatiques. Pour plus d'informations, vous pouvez lire la [fiche explicative de la procédure de plainte](#) sur le Réseau d'Information sur les Droits de l'Enfant ('Child Rights Information Network').

Source : [ESCR-Net](#), 14 avril 2014

RAPPORT / L'exploitation des migrants par le travail

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau, a publié un rapport sur l'exploitation des migrants par le travail, le 3 avril 2014. Le rapport affirme que la migration irrégulière est souvent le résultat du manque de voies régulières de migration, malgré le fait que le travail exercé par ces migrants soit nécessaire dans les pays de destination, même s'il n'est pas souvent reconnu. Reconnaisant la vulnérabilité particulière des travailleurs migrants sans-papiers, le rapport recommande, entre autres, de sanctionner efficacement les employeurs exploitant les migrants sans-papiers. Pour lire le rapport complet, cliquez [ici](#).

DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

CONSEIL DE L'EUROPE / Rapport sur les droits des jeunes migrants âgés de 18 ans

Le 13 mars 2014, le Conseil de l'Europe a adopté un rapport intitulé "Les enfant migrants : quels droits à 18 ans ?". Le rapport considère la vulnérabilité des jeunes migrants – qu'ils soient non accompagnés ou accompagnés par leurs parents ou d'autres tuteurs - lorsqu'ils atteignent la majorité et perdent de ce fait toute protection leur

ayant été accordée en tant qu'enfants. Les recommandations contenues dans le rapport appellent à l'établissement d'un processus de transition couvrant la période de 18 à 25 ans, pour aider les jeunes à travers des mesures de politique et d'assistance spécifiques, jusqu'à ce qu'ils puissent agir de manière indépendante. Le rapport et les résolutions peuvent être consultés [ici](#).

CONSEIL DE L'EUROPE / Résolution sur l'accès à la nationalité plaidant pour l'inscription au registre des naissances indépendamment du statut de résidence

Le 9 avril 2014, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle résolution sur «L'accès à la nationalité et la mise en œuvre effective de la Convention européenne sur la nationalité (Résolution 1989 (2014)). Parmi les recommandations adoptées, l'Assemblée appelle les Etats membres au « renforcement des procédures d'enregistrement des naissances si nécessaire, afin d'éliminer les obstacles à l'enregistrement des naissances des nouveau-nés, indépendamment de leur statut migratoire. Vous pouvez lire la résolution [ici](#).

Source : [Université de Gérone Chaire sur les droits de la migration et de la citoyenneté](#), Bulletin des Politiques Juridiques et Institutionnelles, 23 mars 2014

CONSEIL DE L'EUROPE / Entrée en vigueur de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Le 1er août 2014, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a entré en vigueur. Plus de la moitié (36 sur 47) des Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la convention, et, à ce jour, [14 pays l'ont ratifiée](#). Connue sous le nom de « Convention d'Istanbul », cette convention est le premier traité européen qui adresse spécifiquement le problème de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.

Sources : [Conseil de l'Europe](#), mai 2014 ; [Human Rights Watch](#), 24 avril 2014

COMMISSION EUROPÉENNE / Mise à jour de la communication sur le travail de la task-force pour la Méditerranée

La Commission européenne a publié le 22 mai 2014 une mise à jour du document de travail 'Mise en oeuvre de la communication sur le travail de la task-force Méditerranée'. Cette mise à jour décrit les actions entreprises dans le cadre des cinq principaux domaines de travail identifiés : la surveillance renforcée aux frontières ; l'assistance et la solidarité entre les Etats membres ; des programmes de protection régionale; la réinstallation et des voies légales d'accès à l'Europe pour les migrants ; la coopération avec les pays tiers et la lutte contre la traite, le passage en contrebande de personnes et le crime organisé. Pour lire le document 'Mise en oeuvre de la communication sur le travail de la task-force Méditerranée', cliquez [ici](#). Pour lire l'annexe qui prévoit une liste d'actions de la task-force Méditerranée, cliquez [ici](#).

Source : [Conseil Européen pour les Réfugiés et Exilés](#) (ECRE), 30 mai 2014

COMMISSION EUROPÉENNE / Proposition d'amendement du Règlement Dublin concernant les enfants non accompagnés

Le 26 juin 2014, la Commission européenne a présenté une proposition de modification du Règlement Dublin II concernant les enfants non accompagnés. La proposition affirme que l'Etat membre dans lequel l'enfant non accompagné se trouve est tenu de lui offrir la possibilité effective de déposer une demande d'asile sur son territoire, même si celui-ci a déjà déposé une demande de protection dans un autre Etat membre de l'UE. Cette proposition cherche à prendre en compte la vulnérabilité des enfants non accompagnés, mais s'adresse uniquement à ceux qui n'ont aucun membre de leur famille ou proche présent sur le territoire de l'UE. Cette proposition de modification fait suite au [récent arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne](#), du 6 juin 2013, qui affirme que l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans plusieurs Etats membres par un enfant non accompagné est celui où l'enfant se trouve.

Source : [Communiqué de presse de la Commission Européenne](#) ; 26 juin 2014

CONSEIL EUROPÉEN / Conclusions : Combattre "résolument" la migration irrégulière

Le Conseil européen, composé des chefs de gouvernement ou chefs d'Etats membres de l'UE, s'est réuni les 26 et 27 juin 2014 à Bruxelles. Dans ses conclusions, le Conseil s'est accordé sur les lignes directrices stratégiques pour le programme législatif et opérationnel de l'espace de liberté, de sécurité et de justice pour les cinq prochaines

années. Les conclusions du Conseil européen mettent l'accent sur le fait que l'une des priorités cruciales est celle d'assurer la mise en œuvre effective des instruments juridiques et des mesures de politique déjà existants. Le Conseil a également souligné que les principes de solidarité et de partage équitable de responsabilités présents dans les Traités, conformément à l'article 80 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), devraient inspirer les Etats membres et l'UE pour le développement d'une politique efficace et bien gérée en matière de migration, d'asile et de frontières. Le Conseil a également appelé à l'élaboration de stratégies optimisant les opportunités et les voies régulières pour les personnes voulant migrer en Europe, tout en "luttant résolument contre la migration irrégulière". Les conclusions du Conseil européen sont disponibles [ici](#).

Source : [Conclusions du Conseil européen, 26-27 juin 2014](#)

DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX

FRANCE / Les régularisations ont augmenté en 2013

Manuel Valls, le Ministre de l'Intérieur français, a fait publier le 10 avril 2014 les chiffres de régularisations de l'année 2013. Dans l'ensemble, 35 204 régularisations ont été enregistrées en France. Cela représente une augmentation de 50% par rapport à 2012. Cette augmentation des régularisations a eu lieu principalement en raison de la circulaire de 2012 de Manuel Valls qui a établi des conditions préalables pour la régularisation et qui vise à simplifier les régularisations fondées sur l'emploi. Bien que les régularisations aient augmenté en 2013, le taux d'expulsion reste élevé.

Source : [Le Monde](#), 10 avril 2014

SEMAINE D'ACTION / Les participants de la manifestation internationale se rassemblent à Bruxelles

Les participants de la 'Caravane des sans-papiers et réfugiés' sont arrivés à Bruxelles le 20 juin 2014 après avoir traversé quatre pays à la marche en provenance de Strasbourg. Les participants ont exprimé leurs revendications pour la liberté de circulation, la fin du règlement de Dublin et la nécessité d'aborder la question de la rétention des migrants. Une semaine d'action a eu lieu à Bruxelles jusqu'au 28 juin, y compris par des rassemblements de soutiens aux migrants et réfugiés, des manifestations devant les institutions de l'UE, des projections de films, et une grande manifestation le 26 juin, en même temps que la réunion du Conseil européen qui a abordé les problématiques de migration.

Sources : [La Caravane des Sans-Papiers et Réfugiés](#), juin 2014 ; [Freedom not Frontex](#), juin 2014

ETATS-UNIS / Le Sénat adopte la révision de la réforme de l'immigration

Le Sénat américain a approuvé la refonte du système d'immigration du pays avec un vote de 68 à 32 le 26 juin 2014. Le projet de loi sur l'immigration contient une voie d'accès à la citoyenneté pour les quelques 11 millions de migrants sans-papiers vivant aux Etats-Unis, mais également une augmentation des fonds pour le contrôle des frontières. Après le vote du Sénat, la Chambre des représentants, à majorité républicaine, a annoncé qu'elle ne reprendrait pas la réforme du Sénat et qu'à la place, elle se concentrera sur une législation beaucoup plus restrictive qui ne créera pas de voie d'accès à la citoyenneté pour les migrants sans-papiers.

Source : [New York Times](#), 27 juin 2014

SOINS DE SANTÉ

CONSEIL DE L'EUROPE / Adoption d'une nouvelle résolution sur le VIH

Le 23 mai 2014, le Comité permanent, au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE), a adopté une résolution sur les «Migrants et réfugiés, et la lutte contre le SIDA». La résolution vise à assurer un accès abordable aux services de prévention et de traitement du VIH/SIDA pour les migrants. Elle souligne la nécessité d'établir une distinction entre les politiques d'immigration et les politiques de santé, y compris la suppression de l'obligation pour les professionnels de la santé de signaler les migrants irréguliers.

Sources : [Résolution 1997 \(2014\) 'Migrants et réfugiés, et la lutte contre le SIDA'](#), 23 mai 2014 ; [PACE: News](#), 23 mai 2014

ALLEMAGNE / Les employés d'un centre d'accueil condamnés à une amende pour avoir refusé des soins médicaux d'urgence à un enfant migrant

Un tribunal de la ville bavaroise de Fürth a statué le 15 avril 2014 que trois employés du centre d'accueil de Zirndorf en Bavière soient condamnés à payer des amendes pour avoir refusé d'apporter des soins médicaux d'urgence à un garçon d'une famille de Roms de Serbie. En 2011, le garçon a souffert d'une infection méningocoque mortelle avec des taches noires visibles sur son visage, ses bras et ses jambes. Deux concierges du centre d'accueil n'ont cependant pas appelé une ambulance lorsque les parents leur ont demandé de l'aide. La famille a finalement marché jusqu'à un autre village où ils ont obtenu l'aide d'un pédiatre. La famille a déposé une plainte contre le personnel du centre d'accueil avec le soutien du Conseil bavarois des réfugiés. Le jour de la décision, les médias ont rapporté un autre cas dans la région de Hanovre où une mère migrante, dont le bébé âgé d'un mois était gravement malade, a été rejetée à la réception d'un hôpital car elle n'était pas en possession d'un certificat de maladie. Le bébé est mort une heure plus tard.

Sources : [Süddeutsche Zeitung](#) 15 avril 2014 ; [Nürnberger Nachrichten](#), 30 octobre 2013 ; [ProAsyl](#), 16 avril 2014

RAPPORT / Médecins du Monde publie les résultats de recherches sur les conditions de santé des personnes les plus vulnérables en Europe

Médecins du Monde a publié son rapport « L'accès aux soins des personnes confrontées à de multiples facteurs de vulnérabilité dans 27 villes de 10 pays », le 13 mai 2014. Présentant des données recueillies au cours de l'année 2013, le rapport se concentre sur les soins des femmes enceintes et des enfants en prenant en compte les cas de près de 17 000 patients traités par le biais des programmes de Médecins du Monde. Plus de 60 % des femmes enceintes qui se sont rapprochées des services de Médecins du Monde dans les 27 villes ne possédaient pas de permis de séjour. Le rapport est disponible en anglais et en français et est accompagné d'informations, de données et de vidéos en anglais, français et espagnol. Pour plus d'informations, cliquez sur [ici](#).

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

TRAITÉ / Protocole de l'OIT et nouveau rapport sur le travail forcé

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a approuvé un nouveau traité, le 11 juin 2014, à la Conférence internationale du Travail (CIT), visant à éviter davantage le travail forcé et les formes contemporaines d'esclavage, le [Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930](#). L'OIT a également publié un nouveau rapport intitulé [Profits et pauvreté: l'économie du travail forcé](#) le 20 mai 2014. Le rapport indique que le travail forcé dans l'économie privée génère 150 milliards de dollars de profits illégaux par an, soit environ trois fois plus que les estimations précédentes. Environ 99 milliards de dollars proviennent de l'exploitation sexuelle commerciale, tandis que 51 milliards de dollars résultent de l'exploitation économique forcée, y compris le travail domestique, l'agriculture et d'autres activités économiques telles que la construction.

Sources : [Human Rights Watch](#), 11 juin 2014; [Panapress](#), 11 juin 2014

ÉTATS-UNIS / Manuels de visas U pour les victimes de la criminalité au travail et page sur les visas temporaires des travailleurs étrangers

Le projet du droit national du travail des États-Unis (« US National Employment Law Project (NELP) ») a publié un manuel pratique intitulé « [Les visas U pour les victimes d'actes criminels sur le lieu de travail : un manuel pratique](#) » le 19 mai 2014. Le manuel de 190 pages décrit les modalités du visa U, un visa pour les migrants victimes de crimes, et fournit aux avocats et autres praticiens qui assistent les communautés de migrants un guide sur la criminalité sur le lieu de travail, y compris une analyse juridique et des exemples avérés d'activité criminelle sur le lieu de travail. L'Alliance de Justice des travailleurs mondiaux (Global Workers Justice Alliance) a lancé le 31 mars 2014 « Pages Visa » - les Visas temporaires des travailleurs étrangers aux États-Unis (« "Visa Pages" - U.S. Temporary Foreign Worker Visas'), une ressource en ligne qui fournit des informations sur les visas de travail temporaires pour les étrangers. Cette ressource explore les neuf visas de non-immigrants les plus communément utilisés par les employeurs américains pour faire venir des travailleurs étrangers temporaires aux États-Unis. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

RAPPORT / L'impact des programmes de régularisation sur les opportunités d'emploi pour les migrants sans-papiers

Le 28 mars 2014, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) a publié une

étude sur l'incidence de la régularisation sur les possibilités d'emploi pour les migrants en situation irrégulière dans sept Etats membres de l'UE. Le rapport, intitulé « Étude de faisabilité sur les trajectoires du marché du travail des immigrants régularisés au sein de l'Union européenne (REGANE I) » (« Feasibility Study on the Labour Market Trajectories of Regularised Immigrants within the European Union (REGANE I) »), a été mené d'octobre 2012 à décembre 2013. L'étude conclut que la possibilité d'échapper au marché du travail informel est due à des facteurs tels que la reconnaissance des qualifications, l'accès à la formation (professionnelle), la durée de résidence (jusqu'à régularisation), le sexe, le système de protection sociale, la structure du marché du travail et, enfin, le régime de la migration. Pour consulter le rapport complet, cliquez [ici](#).

FEMMES SANS-PAPIERS

ETATS-UNIS / Des employés de maison sans-papiers établissent une coopérative pour faire respecter leurs droits du travail

Se rendant compte que 46% des employés de maison sont des migrants, et 35 % sont des citoyens non américains, l'Alliance nationale des employés de maison (National Domestic Workers Alliance) a également estimé que le vol des salaires – c'est-à-dire sous-payer les travailleurs pour les heures supplémentaires ou tout simplement ne pas les payer du tout - représente environ 105 milliards de dollars par an. Pour remédier à leur situation de travail précaire, certains de ces travailleurs ont formé leurs propres coopératives. Motivées par leurs bas salaires, le vol des salaires et des abus, quatre coopératives de nettoyage appartenant à des femmes sans-papiers sont maintenant inscrites au réseau des coopératives de travail de la ville de New York. La création de coopératives permet aux femmes sans-papiers employées de maison de mieux contrôler leurs conditions de travail.

Source : [Aljazeera America](#), 12 mai 2014

ETATS-UNIS / Les femmes migrantes sont essentielles au soutien économique des familles

Une étude du Dialogue Inter-Américain, un think-tank indépendant dont le siège se trouve à Washington, démontre que les femmes migrantes aux Etats-Unis envoient de l'argent plus souvent dans leur pays d'origine que les hommes migrants. Sur la base d'un sondage de 2000 migrants dans cinq régions métropolitaines des États-Unis, l'étude a révélé que les femmes ont envoyé des sommes d'argent plus importantes de manière croissante et plus souvent dans leur pays d'origine en 2013. Manuel Orozco, expert du think tank sur les transferts de fonds, a déclaré que si les travailleurs migrants en situation irrégulière pouvaient obtenir un statut de résident à travers une réforme de l'immigration, cela leur permettrait de gagner des salaires plus élevés, et les transferts de fonds pourraient croître d'autant plus.

Source : [The Wall Street Journal](#), 6 avril 2014

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS-PAPIERS

FRANCE / Le Conseil d'Etat statue sur les droits des enfants à l'accès aux cours de justice

Le Conseil d'Etat, la plus haute instance administrative de France, a décidé en mars 2014 qu'un enfant peut initier une procédure en justice lorsque ses droits fondamentaux sont en jeu. Par le passé, les enfants n'avaient le droit de se porter devant la justice que s'ils avaient été légalement émancipés (de la dépendance de leurs parents). A présent, lorsqu'un enfant n'a pas la capacité d'engager une action en justice, il/elle peut toujours comparaître devant un juge lorsque des mesures d'urgence sont nécessaires pour protéger ses droits fondamentaux.

Source : [CRINmail](#) 33, 24 mars 2014

ITALIE / L'Italie va accorder la nationalité aux enfants nés de réfugiés

L'Italie a annoncé qu'elle se préparait à accorder la nationalité aux enfants nés de réfugiés. La nationalité italienne est aujourd'hui régulée par la Loi n°91/1992 et est principalement fondée sur le principe de l'"*ius sanguinis*" (droit du sang), accordant la nationalité à un enfant né d'une mère italienne ou d'un père italien. Les enfants d'immigrés n'acquièrent pas automatiquement la nationalité italienne même s'ils sont nés sur le sol italien et ont passé toute leur vie en Italie.

Sources : [Stranieri in Italia](#), 4 juin 2014 ; [UNHCR](#), 5 juin 2014

PAYS BAS / La Cour trouve que les critères d'asile pour l' « amnestie des enfants » sont justifiés

La Cour d'Appel a statué que les différences de traitement entre les enfants qui ont eu ou non un passé de demandeur d'asile dans le cadre de l' « amnestie des enfants » sont justifiées. L' « amnestie des enfants » (kinderpardon) est un mécanisme qui permet de régulariser la situation des enfants qui ont vécu aux Pays-Bas de façon continue pendant plus de 5 ans avant leurs 18 ans, et qui avaient déjà demandé l'asile mais ne l'avaient pas obtenu. Le jugement est disponible [ici](#) (en néerlandais).

Source : [Stichting LOS, Newsletter, Volume 4 No. 9, 28 avril 2014](#)

RAPPORTS / Les enfants migrants risquent la pauvreté et l'exclusion sociale

Save the Children a publié un nouveau rapport intitulé "La pauvreté et l'exclusion sociale des enfants en Europe : une problématique des droits des enfants" ("Child Poverty and Social Exclusion in Europe: A matter of children's rights"), appelant à une approche complète et fondée sur les droits pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe. Le rapport reconnaît les risques persistants de pauvreté et d'exclusion sociale auxquels les enfants migrants ou issus d'une minorité font face. Ce rapport est disponible au téléchargement [à cette adresse](#). Le Réseau d'experts indépendants en inclusion sociale de l'Union européenne (EU Network of Independent Experts on Social Inclusion) a également publié des rapports nationaux pour chacun des 28 Etats membres, ainsi qu'un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la recommandation de la Commission "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ». Les rapports sont disponibles [ici](#).

ETATS-UNIS / Hausse des arrivées d'enfants non accompagnés

Un nombre sans précédent d'enfants non accompagnés sont entrés aux Etats-Unis en passant la frontière mexicaine. Selon les estimations des autorités, les chiffres pourraient atteindre les 66 000 d'entrées cette année. Le Bureau américain des douanes et de la protection des frontières (U.S. Customs and Border Protection) a compté que plus de 47 000 enfants non accompagnés ont été détenus après avoir franchi la frontière au cours de cette année, soit près du double de leur nombre pour l'ensemble de l'année 2013, et presque 5 fois celui de l'année 2009. Le Président Barack Obama a décrit la situation en tant que « crise humanitaire ». Le Département de la santé et des services sociaux (Department of Health and Human Services) utilise une base de l'Armée de l'air au Texas pour loger temporairement plus de 1000 enfants non accompagnés. Certains de ces enfants sont âgés d'à peine trois ans. Pendant ce temps, un groupe d'organisations des droits de l'homme a déposé [une plainte](#) auprès du Département de la Sécurité Intérieure (Department of Homeland Security) le 11 juin 2014, affirmant que certains de ces enfants étaient soumis à des violences verbales et physiques.

Sources : [The New York Times](#), 16 mai 2014 ; [Democracy Now](#), 13 juin 2014

DÉTENTION ET EXPULSION

FRANCE / Des enfants non accompagnés détenus dans les zones de transit

Chaque année, environ 500 enfants non accompagnés sont détenus en France dans des zones de transit aux frontières. Selon Human Rights Watch (HRW), les enfants non accompagnés peuvent être retenus dans une zone de transit parmi plus de 50 pour 20 jours au maximum, période durant laquelle le gouvernement prétend qu'ils ne sont pas entrés sur le sol français. Cela permet au gouvernement français de nier à ces enfants leur droit à des recours.

Source : [Human Rights Watch](#), 8 avril 2014

MALTE / Malte s'engage à mettre fin à la détention des enfants migrants

A l'occasion du Jour de la Liberté de Malte le 30 mars 2014, le Premier Ministre de Malte a annoncé qu'il s'engageait à mettre fin à la détention des enfants dans son pays. La politique maltaise de détention obligatoire des demandeurs d'asile et des migrants jusqu'à présent mise en œuvre avait été fortement critiquée par la société civile et la communauté internationale.

Source : [International Detention Coalition](#), avril 2014

HONGRIE / Le Comité d'Helsinki hongrois publie un rapport sur les conditions de détention

Le Comité d'Helsinki hongrois (Hungarian Helsinki Committee - HHC) a publié le 28 mars 2014 un rapport soulignant les conditions de détention migratoire en Hongrie. Ce rapport se fonde sur les visites du HHC dans plusieurs centres de détention du pays. En juin 2013, la Hongrie a adopté de nouvelles lois sur le droit d'asile, permettant la détention de migrants pour des raisons telles que la perception d'un risque qu'ils puissent se cacher des autorités ou l'incertitude quant à l'identité ou la nationalité de la personne demandant à être reconnue. Le rapport note également des violations des droits de l'homme et plusieurs cas de détention d'enfants âgés de moins de 18 ans. Cliquez [ici](#) pour lire le rapport du HHC (en hongrois). Cliquez [ici](#) pour lire le rapport national de la Base de données d'informations sur l'asile (Asylum Information Database - AIDA) sur la détention en Hongrie en anglais.

Source : [Migrant Solidarity Group Hungary](#), mai 2014

LIBYE / Torture dans des centres de détention

Selon de nouvelles constatations de Human Rights Watch (HRW) communiquées le 22 juin 2014, des migrants ont été torturés et maltraités de façon systématique dans des centres de détention en Libye. Les conclusions d'une enquête menée en avril 2014 en Libye ont révélé qu'environ 100 migrants parmi les 138 interrogés ont été victimes de torture et d'autres formes de maltraitance. Les migrants interrogés ont relaté des cas de coups de fouet, de chocs électriques, de passage à tabac et de personnes accrochées à des arbres la tête en bas. Outre la maltraitance physique, la surpopulation massive, les conditions sanitaires déplorables et le manque d'accès à des soins médicaux adéquats ont été notés. Selon HRW, l'UE et l'Italie se sont engagés à déboursier au moins 12 millions d'euros pour ces centres sur les quatre dernières années.

Sources : [Human Rights Watch \(HRW\)](#), 22 juin 2014 ; [The Guardian](#), 22 juin 2014

ONU / Témoignages d'enfants pour la fin de la détention migratoire (Voices of Children in Ending Immigration Detention)

PICUM, Terre des Hommes, et la Coalition internationale sur la Détention (International Detention Coalition) ont prononcé le 13 juin 2014 une [déclaration](#) orale conjointe au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, mettant en avant des témoignages d'enfants migrants sur leur expérience en détention. Cette déclaration a été suivie d'un événement intitulé « Mettre fin à la détention migratoire des enfants » ('Ending Child Immigration Detention') le 19 juin 2014, pendant lequel des témoignages d'enfants détenus ont à nouveau été partagés, et des stratégies ont été envisagées pour mettre fin à la détention migratoire des enfants, en conformité avec les recommandations du Comité des droits de l'enfant. Pour en savoir plus sur cet événement, cliquez [ici](#).

PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS

CAMPAGNE / Nouvelle brochure pour la promotion d'une terminologie adéquate

Le 20 juin 2014, la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants - PICUM) a publié une [brochure](#) de poche sur la terminologie adéquate à utiliser lorsque l'on se réfère aux migrants sans-papiers. Cette brochure explique pourquoi il ne faut pas utiliser le terme « migrant illégal », mais bien les termes reconnus que sont migrants « sans papiers » ou « irréguliers », et inclut également un lexique avec la traduction de ces termes dans toutes les langues de l'UE. Cette publication marque le lancement d'une campagne plus large ayant pour but de mettre fin à un langage discriminant et criminalisant en référence aux migrants sans-papiers. Pour plus d'information sur la campagne de PICUM sur la terminologie, cliquez [ici](#).

ÉVÉNEMENTS

ÉVÉNEMENT / Forum mondial sur la migration et le développement

Le septième Forum mondial sur la migration et le développement (Global Forum on Migration and Development - GFMD) a eu lieu du 14 au 16 mai à Stockholm, en Suède. Les dirigeants nationaux et mondiaux ont discuté des avantages de recevoir des migrants pour les pays de destination et pour la société dans sa globalité, et ont traité

de problèmes urgents tels que la migration irrégulière et la migration de travail. Les Journées de la société civile du GFMD, présidées par la Directrice de PICUM, Michele LeVoy, ont été organisées du 12 au 14 mai à Stockholm, rassemblant environ 300 parties prenantes sur les questions des migrations et du développement du monde entier. Les Journées de la société civile avaient pour but de faire progresser le [Plan d'action quinquennal en huit points](#), qui avait été présenté lors du Dialogue à haut niveau de l'ONU sur les migrations internationales et le développement en octobre 2013. Les deux événements ont été précédés de l'Action mondiale des peuples sur la migration, le développement et les droits de l'homme (People's Global Action on Migration, Development and Human Rights - PGA) à Stockholm du 9 au 11 mai 2014, qui a rassemblé des réseaux et communautés de migrants et de diasporas du monde entier. Pour lire les messages clés de la PGA, cliquez [ici](#). Pour regarder les principaux discours tenus lors de la cérémonie d'ouverture du GFMD, et notamment celui du Secrétaire Général de l'ONU et d'autres dignitaires, cliquez [ici](#).

AUTRES NOUVELLES

FILM / "Détenteur de papiers : un film par un Sans-papiers américain" ("Documented: A Film by an Undocumented American")

Jose Antonio Vargas, journaliste primé par le prix Pulitzer, a réalisé un documentaire intitulé "Documented: A Film by an Undocumented American" à propos de sa vie en tant que migrant sans-papiers aux Etats-Unis. En 2011, M. Vargas a rendu public son statut irrégulier dans un essai publié dans le New York Times Magazine. Dans son documentaire, il met l'accent sur le fait qu'il est Américain mais sans-papiers et sur le rêve d'acquérir la nationalité américaine pour les quelques 11 millions de migrants sans-papiers aux Etats-Unis. Pour en apprendre plus sur ce documentaire, cliquez [ici](#).